



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01946

Numéro SIREN : 789 400 306

Nom ou dénomination : 74emploi

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2017 sous le numéro de dépôt B2017/000150

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/000150**
n°de gestion : **2012B01946**
n°SIREN : **789 400 306 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 06/01/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

74emploi - Société par actions simplifiée
65 A boulevard Des Alpes 38240 Meylan -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2015

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1284270

Désignation de l'entreprise : Société 74 EMPLOI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 65A BOULEVARD DES ALPES		38240 MEYLAN	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 78940030600013		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122015	
		N-1 31122014	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (I) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		AU	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		BK	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et fins BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3) BX		BY	
Autres créances (3) BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		CK	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1A	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes . CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances	

Société 74 EMPLOI

65A BOULEVARD DES ALPES

38240 MEYLAN

DOSSIER FISCAL

GB CONSULTANTS

65A BOULEVARD DES ALPES

38240 MEYLAN

04.76.51.86.30.

Désignation de l'entreprise : Société 74 EMPLOI

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé10....000.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	277 054	110 746
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	239 339	266 308
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	527 393	388 054
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 312	1 659
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	92 559	195 534
	Dettes fiscales et sociales	DY	971 929	802 808
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 000	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 071 800	1 000 000
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 599 193	1 388 054
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 071 800	1 000 000
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 74 EMPLOI

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	FD		FE		FF			
	services*	FG	5 200 916	FH		FI	5 200 916	4 285 110	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 200 916	FK		FL	5 200 916	4 285 110	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	12 637	38 443	
	Autres produits (1) (11)					FQ	6 085	994	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 219 639	4 324 547	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	370 275	282 256	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	155 204	69 481	
	Salaires et traitements*					FY	3 441 091	2 819 449	
	Charges sociales (10)					FZ	969 251	827 781	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	12 936	8 240	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 898	6 945
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 088	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 953 743	4 014 152
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	265 896	310 395
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	265 896	310 395	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 74 EMPLOI

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 692		1 120
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 692		1 120
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 692		1 120
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	12 996		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	15 253		45 207
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 221 331		4 325 667
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 981 992		4 059 359
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	239 339		266 308
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	6 429		1 352
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
SOLDE EPI 2014				1 659	
PRODUITS SUR EXERCICE ANTERIEUR				33	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 74 EMPLOI

Néant

*

(Ne pas reporter le montant des cotisations)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
						4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	2 250	KE	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2		KP		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS		KT	
	Autres immobilisations corporelles			KV	40 305	KW	
				KY	16 339	KZ	
				LB	11 734	LC	
				LE		LF	
				LH		LI	
				LK		LL	
				LN	68 377	LO	
							LP
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	
Autres participations		8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	
TOTAL IV		LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	70 627	ØH	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3	
		1		2		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CO		DO	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	2 250
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN
		Matériel de transport	IV		MP		MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE	
				NG		NH	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	
Autres participations		IO		ØX		ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2G	
TOTAL IV		I3		NJ		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØK		ØL	70 627
						ØM	70 627

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société 74 EMPLOI

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 250	PF		PG		PH	2 250
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
		PZ		QA		QB		QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels									
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	3 743	QE	6 673	QF		QG	10 416
	Matériel de transport	QH	8 148	QI	4 085	QJ		QK	12 233
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 209	QM	2 178	QN		QO	6 387
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	16 100	QV	12 936	QW		QX	29 036
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	18 350	ØP	12 936	ØQ		ØR	31 286

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6
TOTAL I										
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1
TOTAL II										
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5				R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2				S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9				T1
										T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5				U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3				V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1				W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8				W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM						NO
TOTAL IV										
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY						
Total général non ventilé (NS + NT + NU)										
Total général non ventilé (NW - NY)										

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

GB CONSULTANTS

Désignation de l'entreprise : Société 74 EMPLOI

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	16 401	6U	3 898
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	16 401	TY	3 898
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	16 401	UB	3 898
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	3 898	UF	6 208
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société 74 EMPLOI

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	21 549		21 549		
	Autres créances clients	UX	942 211		942 211		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 000		1 000		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	694		694		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	225 163		225 163	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	10 216		10 216	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	496		496		
	TOTAUX		VT	1 201 328	VU	1 201 328	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus de 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 312		3 312		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	92 559		92 559		
Personnel et comptes rattachés		8C	240 614		240 614		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	384 468		384 468		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	229 315		229 315		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	117 532		117 532		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 000		4 000		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	1 071 800	VZ	1 071 800		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société 74 EMPLOI						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 5		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG		226	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		12 996		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					
					- imposées au taux de 0 %					
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme						
				- Plus-values soumises au régime des fusions						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		
				Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		
								M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
								TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées aux taux de 0 %							
			- imposées aux taux de 19 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
			- imputées sur les déficits antérieurs							
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations										
Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A										
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement *									
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	
								PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		66 725				
		déficit (II moins I)		ZL						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		66 725		XO		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Société 74 EMPLOI

31/12/2015

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>Société 74 EMPLOI</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	18 656	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
ORGANIC	9K	9L	6 532
PARTICIPATION DES SALAIRES	9M	12 996	9N
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	12 996	YO 6 532
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**

XU



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société 74 EMPLOI										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	266 308		- Autres réserves	ZD	166 308				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	100 000				
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	266 308		Report à nouveau	ZG					
				(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	266 308				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	2 252	3 378				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	14 400		XQ	14 400	7 250				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	234 081	174 688				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	2 650	2 580				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	116 891	94 359				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	370 275	282 256				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	36 633	24 303				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	118 571	45 178				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	155 204	69 481				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	1 051 081	857 725				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	59 766	44 716				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*				OB	3 399 393					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés):				YP	138	113				
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 74 EMPLOI

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A		plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)					
CADRE B		plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)					
CADRE C		autres plus-value taxable à 19 %					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 74 EMPLOI

Néant ☒ *

A **ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME**
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
		TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société 74 EMPLOINéant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Société 74 EMPLOI</u>	Néant ☒ *
--	---

I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>Société 74 EMPLOI</u>		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : <u>01012015</u>		et clos le : <u>31122015</u>	
		Durée en nombre de mois <u>1 2</u>	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC	5 200 916	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	6 085	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	6 429	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM	5 213 431	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON		
Variation de stock (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	355 875	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1 088	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	356 963	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	4 856 468
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	4 160 733	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	5 200 916	
Période de référence	GY	01/01/2015	GZ 31/12/2015
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET

7 8 9 4 0 0 3 0 6 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société 74 EMPLOI

ADRESSE (voie)

65A BOULEVARD DES ALPES

CODE POSTAL

38240

VILLE

MEYLAN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

520

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

480

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

ACTI'V EMPLOI

N° SIREN (si société établie en France)

483224655

% de détention

52.00

Nb de parts ou actions

520

Adresse :

N°

215

Voie

AVENUE DE LA LIBERATION

Code postal

74800

Commune

LA ROCHE SUR FORON

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

ROUX

Prénom(s)

JESSICA

Nom marital

VARREL

% de détention

19.00

Nb de parts ou actions

190

Naissance :

Date

180887

N° Département

74

Commune

BONNEVILLE

Pays

Adresse :

N°

80

Voie

ROUTE DU BENE

Code postal

74570

Commune

EVIRES

Pays

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

ROUX

Prénom(s)

MARJORY

Nom marital

SANCHEZ

% de détention

19.00

Nb de parts ou actions

190

Naissance :

Date

300483

N° Département

74

Commune

BONNEVILLE

Pays

Adresse :

N°

371

Voie

ROUTE DE MOUSSY

Code postal

74800

Commune

CORNIER

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET

7 8 9 4 0 0 3 0 6 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société 74 EMPLOI

ADRESSE (voie)

65A BOULEVARD DES ALPES

CODE POSTAL

38240

VILLE

MEYLAN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

520

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

480

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

BENTKOWSKI

Prénom(s)

AUORE

Nom marital

% de détention

10.00

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

10

Voie

RUE DE LA GORGEDU CE

Code postal

74130

Commune

MONT SAXONNEX

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société 74 EMPLOI	65A BOULEVARD DES ALPES 38240 MEYLAN
SIRET 7 8 9 4 0 0 3 0 6 0 0 0 1 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées TRAVAIL TEMPORAIRE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	28 605	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
GB CONSULTANTS 65A BOULEVARD DES ALPES 38240 MEYLAN Tél: 04.76.51.86.30.	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 24/03/2016 Lieu MEYLAN
	Qualité et nom du signataire: GERANTE
Tél:	Signature VARREL JESSICA



Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des Impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2016

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	100 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e				
	f				
	g				
	h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i				48 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j				52 000
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)		100 000

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembours-ements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-ements. 8
ACTI'V EMPLOI 215 AVENUE DE LA LIBERATION							
74800 LA ROCHE SUR FORON	520	2015					
Mme ROUX JESSICA 80 ROUTE DU BENE							
LIEU DIT BOIS NOIR 74570 EVIRES	190	2015					
Mme ROUX MARJORY 371 ROUTE DE MOUSSY							
LA MADELEINE 74800 CORNIER	190	2015					
Mme BENIKOWSKI AURORE 10 RUE DE LA GORGEDU CE							
74130 MONT SAXONNEX	100	2015	90 070				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**REMUNERATIONS****MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS informatique

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2015 ou exercice

Désignation de l'entreprise Société 74 EMPLOI

du 01/01/2015

Adresse 65A BOULEVARD DES ALPES 38240 MEYLAN

au 31/12/2015

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1 BENTKOWSKI AUREO DIRECTRICE D'AGENCE	10 RUE DE LA GORGE DU CE 74130 MONT SAXONNEX
2 FOTI FREDERIQUE CHARGE D'AFFAIRES	LES DRYADES 1026 AVENUE LOUIS COPPEL 74300 THYEZ
3 CARTIER MELANIE CHARGE DE RECRUTEMENT	1170 AVENUE LOUIS COPPEL BATIMENT B 74300 THYEZ
4 LAHIOUEL HOCINE PEINTRE EN BATIMENT	192 AVENUE DES PIERRES 74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY
5 CAUTHIER FLORIAN CARISTE	1 RUE DU FAUBOURG SAINT NICOLAS 74300 CLUSES
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 90 070				90 070				90 070
2 44 528				44 528				44 528
3 39 831				39 831				39 831
4 27 188				27 188				27 188
5 25 476				25 476	118			25 594
6								
7								
8								
9								
10								
** 227 093				227 093	118			227 211

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	3 311
Total	3 311

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2015 (total col.9 + total col.10) ⑩	230 522	- de l'exercice 2015 ⑩	66 725
- de l'exercice précédent ⑪	176 689	- de l'exercice précédent ⑩	156 588
Nom et qualité du signataire VARREL JESSICA GERANTE		A MEYLAN le 24/03/2016	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Société 74 EMPLOI

Numéro SIRET du principal établissement

78940030600013

Code APE

7820Z

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	66 725
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficit ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B . Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 E x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	38 120

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

28 605

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

Société 74 EMPLOI

78940030600013

7820Z

Adresse du siège social si différente

PARTICIPATIONS DETENUES PAR D'AUTRES SOCIETES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

[illegible]

Désignation de la société

Société 74 EMPLOI

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT , SOCIETES DE CAPITAL-RISQUE, SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, OU DES SOCIETES FINANCIERES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération *	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE=cession SC=souscription au capital AN=annulation RA=rachat

Formulaire obligatoire
Article 1586 ter à 1586 nonies du CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)**

Au titre de 2015

Dénomination de l'entreprise	Société 74 EMPLOI													
N° SIRET de l'établissement principal	7	8	9	4	0	0	3	0	6	0	0	0	1	3
Adresse	N° 65A													
	Voie		BOULEVARD DES ALPES											
	Code postal		3	8	2	4	0							
	Commune		MEYLAN											
Code Activité	7	8	2	0	Z									
Activité	TRAVAIL TEMPORAIRE													

A	Date	Signature
MEYLAN	24/03/2016	VARREL JESSICA

I. GÉNÉRALITÉS

Période de référence (JJMMAAAA)	0	1	/	0	1	/	2	0	1	5	au	3	1	/	1	2	/	2	0	1	5
------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Entreprises mono établissement et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (chantiers, missions, ...). Si vous remplissez ces conditions, vous pouvez compléter le cadre CVAE de votre déclaration de résultat. Vous serez dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE. Veuillez cocher cette case	A1	☒
---	----	-------------------------------------

Date de cessation	W	W		/		/			
-------------------	---	---	--	---	--	---	--	--	--

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur ajoutée	A2	4 160 733
Chiffre d'affaires de référence	A3	5 200 916
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	

SIREN de la société tête de groupe A0

*La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts*

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

DGFIP N°2069-RCI-SD 2016

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS

De l'année 20 15

Désignation de l'entreprise		Société 74 EMPLOI										Néant		☐		
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés												Cocher la case		☐	☐	
Dénomination de la société mère																
N° SIREN	7	8	9	4	0	0	3	0	6	PME au sens communautaire				Cocher la case	☒	
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)																
CRÉANCES REPORTABLES																
Réduction d'impôt en faveur du mécénat																
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen																
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6.0 %] + [ligne 2 x 6.0 %] x 100/90 + ligne 3)												194 557				
												Dont préfinancement				
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (1)												1	3 242 623			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-3 du code du travail. (2)												2				
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés												3				
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE																
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise																
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés																
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage																
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs																
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)																
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement																
Crédit d'impôt cinéma international																
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice																
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)																
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES																
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières																
Autre créances non reportables et non restituables																
CRÉANCES REPORTABLES																
Crédit d'impôt pour investissement en Corse																
Crédit d'impôt en faveur de la recherche																
Autres créances reportables																

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées.

Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et de 7,5 % pour les entreprises situées dans les départements d'outre-mer (rémunérations versées en 2015).

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n° 2069-RCI-SD.

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

Exercice clos le : 31/12/2015

Dénomination de l'entreprise :	Société 74 EMPLOI	N° Siret :	78940030600013
Adresse :	65A BOULEVARD DES ALPES 38240 MEYLAN		
Ancienne adresse de l'entreprise en cas de changement			

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés : ☐

I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT		ANNEE CIVILE 2015
Montant des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au mois de décembre ou au dernier trimestre)	1	3 242 623
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6.0%)	2	194 557.00
Montant total des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3a	
Montant de la majoration prévue à l'article L.3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6%) x 100/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	194 557.00
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6	194 557.00

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n°SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt (1-2)*3
TOTAL		7		

III - CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n°SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt (1-2)*3
TOTAL				

IV - UTILISATION DE LA CREANCE

(S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe, y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG)

IV - 1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu):

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part de la participation) (report de la ligne 2 ou 4)	8	194 557.00
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	9	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 10: - le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est négatif ou égal à zéro.	10	194 557.00
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 + ligne 10)	11	194 557.00

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de la ligne 8 de l'ensemble des déclarations n° 2079-CICE-SD déposées pour les sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	13	
Montant du crédit d'impôt disponible. Reporter en ligne 14 le résultat du calcul (ligne 12 - 13) s'il est positif, zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans les sociétés de personnes ou groupements assimilés)(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe + ligne 14)	15	

IV - 2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	15 253
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	17	179 304

IV - 3. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

Reporter le montant du crédit déterminé ligne 6, ainsi que les montants portés en lignes 9,10 et 11 sur la déclaration n°2042-C.

IV - 4. Mobilisation de la créance auprès d'un établissement de crédit

Montant de la créance dont la mobilisation est demandée	18	
---	-----------	--

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	5 200 916		5 200 916	4 285 110		915 807	21.37
Chiffre d'affaires NET	5 200 916		5 200 916	4 285 110		915 807	21.37
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			12 637	38 443		25 806	67.13
Autres produits			6 085	994		5 091	512.13
Total des Produits d'exploitation (I)			5 219 639	4 324 547		895 092	20.70
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			370 275	282 256		88 019	31.18
Impôts, taxes et versements assimilés			155 204	69 481		85 724	123.38
Salaires et traitements			3 441 091	2 819 449		621 642	22.05
Charges sociales			969 251	827 781		141 470	17.09
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 936	8 240		4 696	56.99
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 898	6 945		3 047	43.88
Dotations aux provisions							
Autres charges			1 088	1		1 087	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			4 953 743	4 014 152		939 591	23.41
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			265 896	310 395		44 499	14.34
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Société 74 EMPLOI

65A BOULEVARD DES ALPES

38240 MEYLAN

COMPTES ANNUELS

GB CONSULTANTS

65A BOULEVARD DES ALPES

38240 MEYLAN

04.76.51.86.30.

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2015 12	31/12/2014 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	265 896	310 395	44 499-	14.34-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 692	1 120	572	51.07
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1 692	1 120	572	51.07
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 692	1 120	572	51.07
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	12 996		12 996	
Impôts sur les bénéfices (X)	15 253	45 207	29 954-	66.26-
Total des produits (I+III+V+VII)	5 221 331	4 325 667	895 664	20.71
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 981 992	4 059 359	922 633	22.73
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	239 339	266 308	26 969-	10.13-

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 250	2 250				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	68 377	29 036	39 341	52 277	12 936	24.74
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		70 627	31 286	39 341	52 277	12 936	24.74
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	963 759	14 090	949 669	813 305	136 364	16.77
	Autres créances	237 073		237 073	156 843	80 230	51.15
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	372 613		372 613	365 132	7 481	2.05
	Charges constatées d'avance (3)	496		496	496		
	Total III	1 573 942	14 090	1 559 852	1 335 777	224 075	16.77
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 644 569	45 376	1 599 193	1 388 054	211 139	15.21

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	277 054	110 746	166 308	150.17
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	239 339	266 308	26 969	10.13
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	527 393	388 054	139 339	35.91
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	3 312	1 659	1 653	99.64
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 559	195 534	102 974	52.66
	Dettes fiscales et sociales	971 929	802 808	169 121	21.07
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	4 000		4 000	
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 071 800	1 000 000	71 800	7.18
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 599 193	1 388 054	211 139	15.21

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 071 800 1 000 000

Fichier à imprimer :

T:\NB\EXPERTISE\ACTIV ANNECY\311215\RESULTAT ANA ANNECY 1215.pdf

Date du fichier : 14/03/2016 15:12

Taille du fichier : 28774 octets

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 599 193.06 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 200 916.39 Euros et dégagant un bénéfice de 239 339.04 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 194 557 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme. Le CICE a contribué à l'amélioration du fond de roulement de la société.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 194 557 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	194 557
Total	194 557

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	2 250		
Installations générales agencements aménagements divers	40 305		
Matériel de transport	16 339		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 734		
TOTAL	68 377		
TOTAL GENERAL	70 627		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 250	2 250
Installations générales agencements aménagements divers			40 305	40 305
Matériel de transport			16 339	16 339
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			11 734	11 734
TOTAL			68 377	68 377
TOTAL GENERAL			70 627	70 627

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 250			2 250
Installations générales agencements aménagements divers	3 743	6 673		10 416
Matériel de transport	8 148	4 085		12 233
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 209	2 178		6 387
TOTAL	16 100	12 936		29 036
TOTAL GENERAL	18 350	12 936		31 286

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 673				
Matériel de transport	4 085				
Matériel de bureau informatique mobilier	633	1 545			
TOTAL	11 391	1 545			
TOTAL GENERAL	11 391	1 545			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	16 401	3 898	6 208		14 090
TOTAL	16 401	3 898	6 208		14 090
TOTAL GENERAL	16 401	3 898	6 208		14 090
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 898	6 208		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	21 549	21 549	
Autres créances clients	942 211	942 211	
Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	694	694	
Impôts sur les bénéfices	225 163	225 163	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 216	10 216	
Charges constatées d'avance	496	496	
TOTAL	1 201 328	1 201 328	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	3 312	3 312		
Fournisseurs et comptes rattachés	92 559	92 559		
Personnel et comptes rattachés	240 614	240 614		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	384 468	384 468		
Taxe sur la valeur ajoutée	229 315	229 315		
Autres impôts taxes et assimilés	117 532	117 532		
Autres dettes	4 000	4 000		
TOTAL	1 071 800	1 071 800		

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	1 000			1 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIEL	2 250	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 et 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Dégressif	4 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 737
Dettes fiscales et sociales	199 536
Autres dettes	4 000
Total	247 272

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Détail des charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
FNP HONORAIRES COMPTABLE	1 896
FNP HONORAIRES JURIDIQUES	1 800
FNP HONORAIRES CAC	3 180
FNP MAINTENANCE PLD	4 608
FNP ASSURANCE CLIENTS	7 121
FNP REDEVANCE DE GESTION	25 132
CP TT A PAYER	4 836
CP FIXES A PAYER	8 031
IFM A PAYER	4 396
PARTICIPATION SALARIES A PAYER	12 996
PRIMES DECEMBRE 2015	28 790
NDF A PAYER	2 232
CHARGES SOCIALES SUR PROVISION CP, IFM ET PRIMES	20 722
TAXE D'APPRENTISSAGE 2015	24 845
FORMATION CONTINUE 2015	81 505
CET A PAYER	10 896
CLIENTS AVOIR A ETABLIR	4 000
EFFORT CONSTRUCTION A PAYER	286
Total	247 272

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	496
Total	496

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Détail des charges constatées d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA ASSURANCE RC	4 9 6		
Total	4 9 6		

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

page

Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	7
Informations complémentaires (CICE)	7
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	8

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	9
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	10
Autres immobilisations incorporelles	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	10
Evaluation des créances et des dettes	10
Dépréciation des créances	11
Disponibilités en Euros	11
Charges à payer	11
Détail des charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	12
Détail des charges constatées d'avance	13

NA = Non Applicable NS = Non significative

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	5 200 916	4 285 110	915 807	21.37
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES TT	5 123 535	4 232 030	891 505	21.07
70610000 PRESTATIONS SERV.DEPLACEMENTS	59 887	41 910	17 977	42.89
70650000 PRESTATIONS SERV.RECRUTEMENT	21 495	11 170	10 325	92.43
70960000 RRR ACCORDEES	4 000		4 000	
Chiffre d'affaires NET	5 200 916	4 285 110	915 807	21.37
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	12 637	38 443	25 806	67.13
78174000 REP/PROV.CREANC.DOUTEUSES	6 208	37 091	30 883	83.26
79100000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.	6 429	1 352	5 077	375.54
AUTRES PRODUITS	6 085	994	5 091	512.13
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COUR	6 085	994	5 091	512.13
Total des Produits d'exploitation	5 219 639	4 324 547	895 092	20.70
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	370 275	282 256	88 019	31.18
60610000 FOURNIT. NON STOCK. (EAU EDF)	1 980	2 063	83	4.03
60615000 CARBURANT	1 274	1 173	101	8.65
60630000 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	2 832	4 449	1 617	36.34
60640000 FOURNIT.ADMINISTRATIVES	3 207	1 862	1 344	72.18
60650000 VETEMENT TRAVAIL	5 904	4 410	1 494	33.88
61110000 SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	1 064	2 190	1 126	51.42
61112000 SITE INTERNET	1 188	1 188		
61300000 LOCATIONS IMMOBILIERES	14 400	7 250	7 150	98.62
61500000 ENTRETIEN REPARAT.IMMOBILIER	2 196	1 716	480	27.97
61510000 ENTRETIEN REPARAT.MATERIELS	877	751	126	16.80
61550000 ENTRETIEN VEHICULES	570	747	178	23.77
61560000 MAINTENANCE	220	1 650	1 430	86.66
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	2 543	1 230	1 313	106.71
61650000 ASSURANCE CLIENTS	15 640	14 250	1 389	9.75
62200000 HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	3 160	3 160		
62210000 HONORAIRES CAC	2 650	2 580	70	2.71
62230000 HONORAIRES DIVERS	3 602	500	3 102	620.42
62240000 HONORAIRES JURIDIQUES	1 555	2 285	730	31.95
62250000 REDEVANCE DE GESTION	225 690	168 496	57 194	33.94
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	75	247	173	69.86
62300000 PUBLICITE PUBLICATIONS RELATIO	1 460	5 825	4 365	74.94
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	3 704	450	3 253	722.29
62380000 POURBOIRES DONS COURANTS	150	80	70	87.50
62500000 DEPLACEMENTS PERMANENTS	773	1 058	284	26.89
62510000 DEPLAC.INTERIMAIRES	58 666	42 160	16 506	39.15
62570000 RECEPTIONS	3 311	1 710	1 601	93.65
62600000 AFFRANCHISSEMENTS	4 153	2 596	1 557	59.98
62610000 TELEPHONE FAX	2 355	2 576	221	8.58
62750000 SERVICES BANCAIRES	3 147	1 202	1 945	161.82
62780000 COMMISSIONS SUR CAUTION	1 929	2 400	471	19.62
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	155 204	69 481	85 724	123.38
63120000 TAXE APPRENTISSAGE TT	21 722	18 438	3 285	17.82
63121000 TAXE APPRENTISSAGE PERM.	1 313	839	474	56.49
63130000 PART.FORMATION.CONT.TT	89 680	17 559	72 121	410.74
63131000 PART.FORMATION PERM.	4 826	929	3 896	419.18
63140000 EFFORT CONSTRUCTION TT	286		286	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
63500000 CPPN TT	519	515	4	0.78
63511000 CET	36 633	24 303	12 330	50.73
63514000 TAXE S/VEHICULES SOCIETES	226	226		
63710000 CONTRIB.SOCIALE SOLIDAR.		6 532	6 532	100.00
63780000 AUTRES TAXES DIVERSES		140	140	100.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 441 091	2 819 449	621 642	22.05
64110000 SALAIRES APPOINT. TT	3 234 401	2 671 515	562 887	21.07
64111000 SALAIRES PERMANENTS	94 840	88 070	6 770	7.69
64120000 CONGES PAYES TT	3 168	113	3 056	NS
64121000 CONGES PAYES PERM.	2 032	1 832	200	10.92
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS PERM	97 245	34 326	62 919	183.30
64132000 INDEMNITE FIN MISSION	2 505	383	2 887	754.38
64141000 PRIMES ET AVANTAGES DIVERS	6 753	23 921	17 169	71.77
64142000 SALAIRES INTEMPERIES TT	147	55	92	166.62
CHARGES SOCIALES	969 251	827 781	141 470	17.09
64510000 COTISAT. URSSAF TT	738 566	637 771	100 795	15.80
64511000 COTIS.URSSAF PERM.	50 309	37 242	13 067	35.09
64520000 COT.PREVOYANCE TT	11 317	13 603	2 286	16.81
64521000 COT.PREVOYANCE PERM.	571	141	430	304.33
64522000 MUTUELLES CADRES	713	670	44	6.50
64531000 COTIS.RETRAITE NC PERM.	6 654	3 788	2 866	75.67
64532000 COTIS.RETRAITE TT	190 006	155 143	34 863	22.47
64533000 COT. CAISSE RETR. COMPL. CADRE	10 185	4 926	5 259	106.75
64536000 RETRAITE CADRES INTERIMAIRES	1 107	2 222	1 115	50.17
64541000 COTIS. AUX ASSEDIC TT	130 346	107 662	22 684	21.07
64541100 ASSEDIC PERMANENTS	8 300	5 069	3 231	63.73
64585000 CHARGES SOCIALES S/PROV TT	6 167	1 996	8 163	408.88
64585100 CHARGES SOC.S/PROV.PERM.	85	13 040	13 125	100.65
64590000 CICE INTERIMAIRES	191 230	154 551	36 679	23.73
64591000 CICE PERMANENTS	3 327	3 775	448	11.87
64750000 MEDECINE TRAVAIL TT	5 949	3 296	2 654	80.52
64751000 MEDECINE DU TRAVAIL PERM.		340	340	100.00
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 370		1 370	
64810000 CHARGES DE FORMATION TT	2 332	3 190	857	26.87
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	12 936	8 240	4 696	56.99
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	12 936	8 240	4 696	56.99
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	3 898	6 945	3 047	43.88
68174000 DOT.PROV.DEPRE.CREANCES	3 898	6 945	3 047	43.88
AUTRES CHARGES	1 088	1	1 087	NS
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	1 088	1	1 087	NS
Total des Charges d'exploitation	4 953 743	4 014 152	939 591	23.41
Résultat d'exploitation	265 896	310 395	44 499	14.34
Résultat courant avant impôts	265 896	310 395	44 499	14.34

	Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	1 692	1 120	572	51.07
77180000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 692	1 120	572	51.07
Total des Produits exceptionnels	1 692	1 120	572	51.07
Résultat exceptionnel	1 692	1 120	572	51.07
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE	12 996		12 996	
69100000 PARTICIPATION DES SALARIES	12 996		12 996	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	15 253	45 207	29 954	66.26
69500000 IMPOTS S/LES BENEFICES	15 253	45 207	29 954	66.26
Total des produits	5 221 331	4 325 667	895 664	20.71
Total des charges	4 981 992	4 059 359	922 633	22.73
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	239 339	266 308	26 969	10.13

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20500000 LOGICIELS	2 250	2 250		
28050000 AMORTISSEMENT LOGICIELS	2 250	2 250		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 341	52 277	12 936	24.74
21810000 INST.AGENC.DIVERS	40 305	40 305		
21820000 MATERIEL TRANSPORT	16 339	16 339		
21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	6 699	6 699		
21840000 MOBILIER	5 035	5 035		
28181000 AMORT.AG.CONS.DIVERSES	10 416	3 743	6 673	178.28
28182000 AMORT.MAT.TRANSPORT	12 233	8 148	4 085	50.14
28183000 AMORT.MAT.BUREAU &INFOR.	4 996	3 451	1 545	44.77
28184000 AMORT. MOBILIER	1 391	758	633	83.51
Total II	39 341	52 277	12 936	24.74
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	949 669	813 305	136 364	16.77
41100000 CLIENTS	942 211	802 942	139 268	17.34
41600000 CLIENTS DOUTEUX /LITIGIEUX	21 549	26 763	5 215	19.49
49100000 PROV.DEPRE.CLIENTS	14 090	16 401	2 310	14.09
AUTRES CREANCES	237 073	156 843	80 230	51.15
42510000 AVANCE DE FONDS	1 000	1 000		
43713000 FRAIS DE SANTE CADRES	82		82	
43714000 PREVOYANCE CADRES	164		164	
43750000 TICKETS RESTAURANTS	448	134	314	234.10
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	225 163	126 499	98 664	78.00
44562000 TVA DEDUCT.S/IMMOB.	0	3 668	3 668	99.99
44566000 TVA DEDUCT.S/ACHATS & F.G	4 881	20 959	16 077	76.71
44586000 TVA S/FACT.NON PARVENUES	5 335	4 583	752	16.40
DISPONIBILITES	372 613	365 132	7 481	2.05
51210000 BANQUE B.P.A.	362 857	358 885	3 973	1.11
51211000 BANQUE B.P.A. TT	9 756	6 248	3 508	56.15
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	496	496		
48600000 CHARGES CONSTATEE D'AVANCE	496	496		
Total III	1 559 852	1 335 777	224 075	16.77
TOTAL GENERAL	1 599 193	1 388 054	211 139	15.21

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	10 000	10 000		
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	10 000	10 000		
RESERVE LEGALE	1 000	1 000		
10610000 RESERVE LEGALE	1 000	1 000		
AUTRES RESERVES	277 054	110 746	166 308	150.17
10680000 AUTRES RESERVES	277 054	110 746	166 308	150.17
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	239 339	266 308	26 969	10.13
Total I	527 393	388 054	139 339	35.91
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	3 312	1 659	1 653	99.64
42600000 CAUTION EQUIPEMENT SECURITE	3 312	1 659	1 653	99.64
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	92 559	195 534	102 974	52.66
40100000 FOURNISSEURS	48 822	162 199	113 376	69.90
40810000 FOURNIS.FACT.NON PARV. DIVERS	43 737	33 335	10 402	31.20
DETTES FISCALES ET SOCIALES	971 929	802 808	169 121	21.07
42100000 REMUNERATIONS DUES PERMANENTS	10 637	7 814	2 823	36.12
42110000 REMUNERATIONS DUES INTERIM.	168 697	146 724	21 973	14.98
42710000 OPPOSITIONS SAISIES		210	210	100.00
42820000 CONGES PAYES TT A PAYER	4 836	1 667	3 168	190.02
42821000 C.P. PERM. A PAYER	8 031	5 999	2 032	33.88
42822000 I.F.M. A PAYER	4 396	1 891	2 505	132.41
42840000 PROVISION PARTICIPAT. SALARIES	12 996		12 996	
42860000 AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	31 022	24 425	6 597	27.01
43100000 URSSAF PERMANENTS	13 943	4 653	9 290	199.63
43110000 URSSAF TT	229 714	193 418	36 296	18.77
43710000 PREVOYANCE IREPS NC	4 141	5 467	1 326	24.26
43714000 PREVOYANCE CADRES		142	142	100.00
43720000 CAISSE RETRAITE SALARIES NC	112 097	91 445	20 653	22.58
43721000 CAISSE RETRAITE CADRES	3 849	6 790	2 941	43.32
43860000 ORG.SOC. CHARGES A PAYER	12 955	10 341	2 615	25.29
43862000 CHARGES SOC S/ CP ET IFM	7 768	4 301	3 467	80.62
44551000 TVA A DECAISSER	72 518	78 040	5 522	7.08
44571000 TVA COLLECTEE		3 539	3 539	100.00
44571500 TVA COLLECTEE 20 %	156 797	158 198	1 401	0.89
44861000 TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	24 845	20 545	4 300	20.93
44862000 FORMATION CONTINUE A PAYER	81 505	15 233	66 272	435.06
44863000 CET A PAYER	10 896	15 434	4 538	29.40
44864000 EFFORT CONSTRUCTION	286		286	
44866000 ORGANIC A PAYER		6 532	6 532	100.00
AUTRES DETTES	4 000		4 000	
41980000 CLIENTS RRR A ACCORDER	4 000		4 000	
Total IV	1 071 800	1 000 000	71 800	7.18
TOTAL GENERAL	1 599 193	1 388 054	211 139	15.21

Fichier à imprimer :

T:\NB\EXPERTISE\ACTIV ANNECY\311215\RESULTAT ANA ANNECY 1215.pdf

Date du fichier : 14/03/2016 15:12

Taille du fichier : 28774 octets

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Société 74 EMPLOI
65A BOULEVARD DES ALPES
38240 MEYLAN

pour l'exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015,

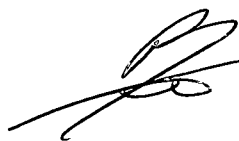
et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 599 193.06 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	5 200 916.39 Euros
- Résultat net comptable,	239 339.04 Euros

Fait à MEYLAN
Le 24/03/2016

BOZZI Nathalie



74emploi
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 65A, Boulevard des Alpes, 38240 MEYLAN
789400306 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2016
--

L'an deux mille seize,
Le vingt et un juin,
A quatorze heures,

Les associés de la société 74emploi se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 65A, Boulevard des Alpes 38240 MEYLAN, sur convocation faite par lettre adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Jessica VARREL, en sa qualité de Présidente de la Société.

La société CABINET FRANCOIS CLAVELIN, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1000 actions sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2015,
- le rapport de gestion de la Présidente,

C15
AS 20 11

- le rapport spécial de la Présidente sur les options de souscription ou d'achat d'actions,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport spécial sur les opérations de souscription ou d'achat d'actions,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion de la Présidente et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis elle informe l'Assemblée du contenu du rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

(15

AB . 10 15

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 239 339 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice239 339 euros

A titre de dividendes50 000 euros

Soit 50 euros par action

Le solde189 339 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 466 393 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 21 juin 2016.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 50 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

C.R

AB JU 25

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2013 :
Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2014 :
100 000 euros, soit 100 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

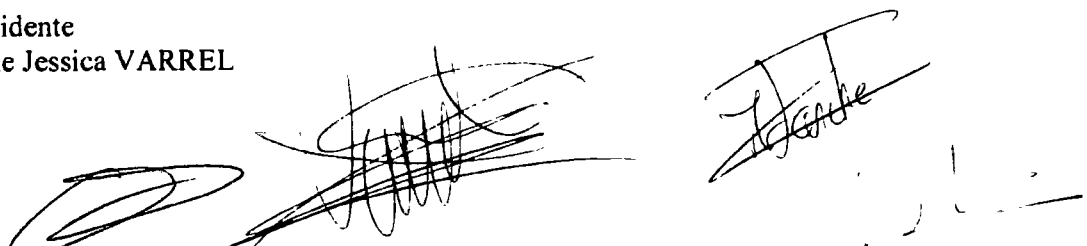
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

La Présidente
Madame Jessica VARREL



AB JU 15

SARL CABINET François CLAVELIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
445 RUE LAVOISIER 38330 MONTBONNOT
SIRET N° 518 347 539 00018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

S.A.S 74 EMPLOI

- 65 boulevard des Alpes 38 240 MEYLAN -

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

FC

SARL CABINET François CLAVELIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
445 RUE LAVOISIER 38330 MONTBONNOT
SIRET N° 518 347 539 00018

SAS 74 EMPLOI

65 Boulevard des Alpes

38 240 MEYLAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous été confiée dans vos statuts signés le 26 octobre 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Société 74 EMPLOI tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations.
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

FC

SARL CABINET François CLAVELIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
445 RUE LAVOISIER 38330 MONTBONNOT
SIRET N° 518 347 539 00018

II JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Montbonnot, le 3 juin 2016

SARL CABINET François CLAVELIN
Représenté par

François CLAVELIN
Commissaire aux comptes



SARL CABINET François CLAVELIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
445 RUE LAVOISIER 38330 MONTBONNOT
SIRET N° 518 347 539 00018

SAS 74 EMPLOI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Fait à Montbonnot, le 3 juin 2016

SARL CABINET François CLAVELIN
Représenté par

François CLAVELIN
Commissaire aux Comptes

